EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°198-2026/T

Le Maire de la Commune d'Heyrieux - Isère,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L2213-2 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.411-1 et R.411-21-1,

Vu la demande présentée le 10 novembre 2026 par l'entreprise SAS DESJOUIS DEMENAGEMENTS, tendant à obtenir l'autorisation de réglementer la circulation devant le n°438 Rue des Granges afin d'effectuer un emménagement, le mardi 1er décembre 2026 de 8h à 18h,

Considérant qu'afin d'assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer le stationnement,

ARRÊTE :

Article 1. : La circulation s'effectuera sur chaussée rétrécie avec panneaux de signalisation, afin de pouvoir stationner un camion pour effectuer un emménagement, devant le n°438 Rue des Granges, par l'entreprise SAS DESJOUIS DEMENAGEMENTS, le mardi 1er décembre 2026 de 8h à 18h ;

Article 2. : La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie, signalisation temporaire) et sera mise en place par l'entreprise SAS DESJOUIS DEMENAGEMENTS ;

Article 3. : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Heyrieux, Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux et Messieurs les Agents de la Police Municipale d'Heyrieux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté ;

Article 4. : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie d'Heyrieux,
- Messieurs les Agents de la Police Municipale d'Heyrieux,
- L'entreprise SAS DESJOUIS DEMENAGEMENTS.

Heyrieux, le 13 novembre 2026
L'Adjoint voirie-réseaux,
Michel REVEYRAND

Pour ampliation
L'Adjoint voirie-réseaux,
Michel REVEYRAND

